Informations complémentaires sur la pêche :

**Concernant la Saône :**

* En réalisant de la **pêche au coup**, on rencontre le plus souvent les poissons suivants : gardon, rotengle, brème, chevesne, ablette (ils sont appelés familièrement les poissons blancs).
* En réalisant de la **pêche aux leurres**, on rencontre principalement les poissons suivants : perche, brochet, sandre silure (ce sont les carnassiers).

Ces différents poissons sont présents dans la Saône, mais ils remontent également dans les petits cours d’eau qui se jettent dans la Saône.

Concernant le Val de Gray, voici les éléments concernés par la pêche qui pourraient être mis en valeur :

* Les rivières : La Saône et ses canaux
* Les étangs : l’étang ZAC à Gray, l’étang de la Hye à Apremont, l’étang de la Loge à Germigney
* Les parcours carpe de nuit : La Saône sur le quai Mavia (sur 700m) et un à Essertenne (sur 1 km)
* Les mises à l’eau pour les bateaux : 2 à Gray, 1 à Essertenne, 1 à Apremont,
* Les chemins de halage accessibles aux pêcheurs en voiture qui possèdent une carte de pêche de l’année en cours : Entre Gray et Rigny

La localisation de tous ces éléments est présente sur nos cartes interactives : <https://www.peche-haute-saone.com/cartes-interactives-peche-haute-saone.html>

**Concernant l’Ognon :**

Mêmes poissons que sur la Saône, et même réglementation (classé en 2 ème catégorie, pêche possible toute l’année) mais d’avantage de pêcheurs aux leurres pour capturer des carnassiers.

Pour les aménagements :

* Mises à l’eau : 2 à Pesmes, 1 à Broye
* Pontons pour personnes à mobilité réduite : 2 à Pesmes
* Atelier pêche Nature : **A.P.N « Jean Pierre BAUDIER » (Pesmes, Marnay, Montagney, Gy)**  
  Nom du responsable : M Verniest Pascal - Président de l’AAPPMA de Pesmes  
  Adresse A.P.N : 12 rue de l’église 70140 La Résie St Martin  
  Tel : 06.49.68.80.30  
  Mail : [pascal.versniest@sfr.fr](mailto:pascal.versniest@sfr.fr)
* Parcours No-kill (parcours où le poisson doit obligatoirement être relâché): Dans le canal des forges à Pesmes, sur 150 mètres)
* Parcours carpe de nuit : 4 parcours sur l’Ognon à Pesmes